



Options / Variantes

Le D.A.L (distributeur automatique de lait)

C'est un équipement qui permet un gain de temps appréciable ainsi qu'un confort de travail.

Il nécessite un aménagement particulier des bâtiments afin d'avoir une efficacité optimale.

- Prévoir une station pour 25 à 30 veaux, répartis en 2 lots.
- Aménager une stalle de 1,60 m de long en pente ou sur caillebotis.
- Prévoir la récupération du lait résiduel et des eaux de lavage.
- Prévoir l'isolation du DAL.

Les recommandations évoquées précédemment restent valables.



↳ Notion d'ambiance

2 points essentiels :

- Renouveler l'air ambiant afin d'évacuer l'air vicié souvent responsable de pathologies respiratoires.
- Eviter les courants d'air à basse température.

En règle générale, la conception des nurseries sera de type bipente, de hauteur raisonnable avec entrée d'air latérale protégée (bardage bois ajouré ou filet brise-vent) et sortie d'air en faitage (faîtière pare-vent).

Dans nos régions à climat tempéré, bien que les amplitudes thermiques (jour/nuit) ne soient pas élevées, il peut être intéressant de pratiquer une isolation des nurseries (couverture et/ou murs). Cela permet d'optimiser le confort animal en évitant les variations de température, et par conséquent la condensation.

Dans certains cas, la réhabilitation d'anciens bâtiments pour loger les veaux, oblige à la mise en place d'une ventilation dynamique pour assurer une ambiance satisfaisante.

Cette méthode nécessite des calculs spécifiques et rigoureux pour lesquels un conseiller spécialisé est recommandé.

CONTACTS :

SERVICE BÂTIMENTS D'ELEVAGE	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AINES	03 23 22 50 78
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD	03 27 47 57 06
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE	03 44 11 44 57
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-CALAIS	03 21 60 57 56
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME	03 22 33 69 72
INSTITUT DE L'ELEVAGE - SAINT LAURENT BLANGY	03 21 60 57 91



Concevoir le logement des veaux de 0 à 6 mois



Le veau d'élevage est l'avenir du troupeau laitier. Par conséquent, il est nécessaire de veiller à lui procurer un logement adapté à ses besoins.

Dès la naissance, le veau nécessite une attention particulière et des soins spécifiques.

La conception du logement doit tenir compte à la fois du bien-être de l'animal et du confort de travail de l'éleveur.

A ce titre, il est essentiel de respecter les paramètres suivants :

- **Positionnement** : à proximité de la laiterie et des box de vêlage.
- **Orientation** : de préférence au SUD-EST.
- **Capacité** : dépend de l'importance du cheptel et du taux de renouvellement, de l'élevage ou non des veaux mâles, de l'étalement des vêlages.
- **Ambiance** : volume d'air, renouvellement d'air, surface d'aire de vie, luminosité.

Il est important de distinguer deux périodes dans la vie du veau :

- la période 0 – 3 semaines
- la période 3 semaines – 6 mois

Ce que dit la réglementation

Case individuelle :

- Paroi ajourée pour permettre le contact visuel et tactile entre les veaux.
- Longueur minimale = 1.1m x la longueur du veau (du nez à la face caudale).
- Largeur minimale = taille du veau.

Case collective : surface minimale (S)

- P (poids) < 150 kg , S = 1.5 m²/veau
- 150 < P < 220 kg, S = 1.7 m² / veau
- P > 220 kg, S = 1.8 m² / veau

Aucun veau ne doit être attaché.
Aucun veau de plus de 8 semaines ne doit être en case individuelle.



■ La période 0 - 3 semaines

Durant cette période, le veau est très vulnérable : risque d'hypothermie postnatale, possibilité de diarrhées...

C'est pourquoi, il est souhaitable de loger le veau de façon individuelle.

Il existe 2 solutions : le logement en niches extérieures et le logement en cases individuelles aménagées dans un bâtiment.

↳ La niche extérieure



Prescriptions

La niche doit être installée à l'abri des vents dominants sur un sol étanche. Elle sera équipée obligatoirement d'une courette, selon la réglementation, exposée SUD EST et d'1 cornadis avec 2 porte-seaux.

Un apport quotidien de paille (1 à 2 kg / j / veau) permettra de constituer une litière propre et sèche. Son renouvellement se fera après chaque passage. Ce sera l'occasion de nettoyer et de désinfecter la niche.

Avantages

- Facilement et rapidement aménageable.
- Déplaçable.
- Assure une bonne ambiance, évite le microbisme des locaux.
- Permet d'augmenter rapidement le nombre de places.

Inconvénients

- Conditions de travail moins confortables.
- Pas toujours facile de trouver l'emplacement idéal.
- Récupération et stockage des eaux souillées.
- La couverture éventuelle renchérit fortement le coût de l'installation.

↳ La case individuelle



Dimensions habituelles	Longueur	Largeur	Hauteur
Niche	1.50 m	1.20 m	1.25 m
Courette	1.50 m	1.20 m	
Case individuelle	1.50 m	1.00 m	1.20 m

Les parois sont démontables (désinfection), ajourées (réglementation) et de préférence en bois (meilleur isolant).

De même que la niche, la case individuelle sera équipée d'1 cornadis avec 2 portes-seaux.

Le sol bétonné présentera une pente de 3 % vers l'avant pour collecter les jus dans une rigole, et les stocker dans une fosse étanche.

Pour le paillage et son renouvellement, on procédera comme pour la niche.

La pose d'un caillebotis bois ou plastique est conseillée pour drainer et maintenir une litière sèche.

Avantages

- Circuit court recherché : accès facile depuis la laiterie.
- Proximité du box de vêlage.
- Confort et efficacité dans le travail.
- Bonne surveillance.
- Aménagement possible dans un bâtiment existant.

Inconvénients

- Nettoyage des cases souvent manuel.
- Ambiance quelquefois difficile à maîtriser notamment dans un bâtiment existant ou dans un appentis.
- Risque de contamination plus élevé.

■ La période 3 semaines - 6 mois

Lorsque les vêlages sont étalés sur l'année, il est important de constituer des lots homogènes. Il est alors opportun de scinder en deux cette période d'élevage, en distinguant la période avant et après sevrage.

Le logement le plus adapté est le parc collectif paillé regroupant 5 à 6 veaux.

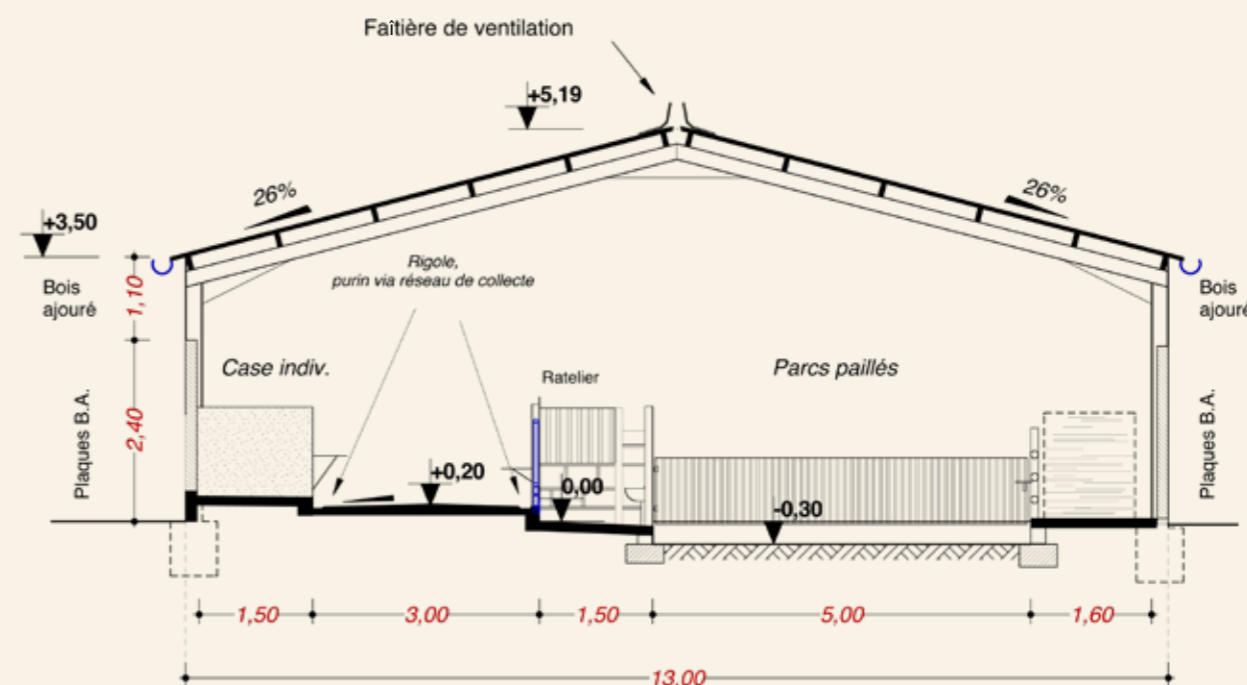
↳ Parc paillé avec quai autonettoyant et couloir de paillage :

Un apport quotidien de paille sèche à raison de 2 à 3 kg est recommandé.

Sa distribution sera facilitée par la mise en place d'un couloir situé à l'arrière des parcs. Celui-ci pourra également servir pour la mise à disposition du foin, à défauts il conviendra de disposer de râtelier.

L'aire paillée sera complétée d'un quai autonettoyant qui facilitera le curage des litières (maintien des veaux dans le bâtiment) et assurera le bon positionnement du veau par rapport à la table d'alimentation équipée de cornadis.

Coupe nurserie



Recommandations

Période élevage	Surface/animal en aire paillée	Largeur quai	Volume d'air	Surface entrée d'air	Surface sortie d'air
Avant sevrage	2 à 2,5 m ²	1,20 à 1,30m	8 à 12 m ³	0,8	0,04
Après sevrage	2,5 à 3 m ²	1,30 à 1,50 m	9 à 15 m ³	1	0,05

